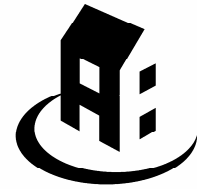


# Vous pensez vous présentez à un poste du Conseil d'administration de la FHCC?



## Voici quelques renseignements utiles...

---

### Que fait exactement le Conseil d'administration?

Le Conseil d'administration de la FHCC est chargé de gouverner la Fédération entre les assemblées annuelles. Le Conseil s'occupe notamment des tâches suivantes :

- élire le président, vice-président, trésorier et les autres membres du Comité exécutif parmi les membres du Conseil
- embaucher, superviser et évaluer le directeur général
- approuver les politiques du personnel et les échelles salariales
- approuver les états financiers trimestriels
- présenter les états financiers aux membres à l'assemblée annuelle
- préparer les résolutions qui seront présentées à l'assemblée annuelle
- faire rapport aux membres au sujet des activités de la FHCC
- présenter le point de vue des membres de leur région dans les discussions de la FHCC
- se tenir informé des questions qui touchent les coopératives d'habitation, au Canada et à l'échelle internationale
- s'assurer que la FHCC agit avec intégrité et dans le meilleur intérêt de ses membres
- travailler en vue d'assurer l'avenir de la FHCC et du mouvement de l'habitation coopérative au Canada

### À quoi puis-je m'attendre aux réunions du Conseil d'administration?

Le Conseil d'administration de la FHCC se réunit au moins quatre fois par année, trois fois à Ottawa et une fois à l'assemblée annuelle.

Voici l'horaire des réunions du Conseil d'administration pour 2008 :

**7 – 8 mars**

vendredi – samedi, réunion du Conseil (Ottawa)

**11 – 12 juin**

mercredi – jeudi, réunion du Conseil avant l'AGA (Toronto)

**15 juin**

dimanche, réunion du Conseil après l'AGA (Toronto)

**5 – 6 septembre**

vendredi – samedi, séance de planification annuelle (Ottawa)

**21 – 22 novembre**

vendredi – samedi, réunion du Conseil (Regina)

Il peut arriver que des appels par téléconférence soient organisés entre les réunions. Les membres du Conseil d'administration peuvent également siéger aux comités de la FHCC ou représenter la FHCC auprès d'autres organismes.

Le Comité exécutif est élu à la réunion qui a lieu après l'AGA. Le Comité exécutif se réunit le jeudi soir avant chaque réunion du Conseil d'administration et tous les mois par téléconférence.

**Quels coûts sont remboursés?**

- Les frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil et à l'assemblée annuelle sont remboursés.
- Les membres du Conseil reçoivent une indemnisation quotidienne pour couvrir le coût des repas et d'autres dépenses.
- Vous pouvez vous faire rembourser le coût des services de garderie, des soins pour d'autres personnes à charge et de certains salaires perdus.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**

**Nick Sidor**, le directeur, Affaires de l'association  
(à Ottawa) 613-230-2201, poste 231  
(sans frais) 1-800-465-2752, poste 231  
ou par courriel à l'adresse [nsidor@fhcc.coop](mailto:nsidor@fhcc.coop)